

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907062-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 10/07/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 08/07/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Plan poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907062/1/1	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/2	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/3	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/4	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/5	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/6	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/7	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/8	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907062/1/9	PO/19/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		30/40kg	03/07/19	-8.5°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 09/07/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201907062/1/1	<= 30	30	-
201907062/1/2	<= 30	30	-
201907062/1/3	<= 30	30	-
201907062/1/4	<= 30	30	-
201907062/1/5	<= 30	30	-
201907062/1/6	<= 30	30	-
201907062/1/7	<= 30	30	-
201907062/1/8	<= 30	30	-
201907062/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907063-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 10/07/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 08/07/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Plan poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907063/1/1	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/2	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/3	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/4	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/5	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/6	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/7	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/8	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non
201907063/1/9	PO/19/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20 kg	03/07/19	- 8.5°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 09/07/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201907063/1/1	<= 30	30	-
201907063/1/2	<= 30	30	-
201907063/1/3	<= 30	30	-
201907063/1/4	<= 30	30	-
201907063/1/5	<= 30	30	-
201907063/1/6	<= 30	30	-
201907063/1/7	<= 30	30	-
201907063/1/8	<= 30	30	-
201907063/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907064-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 12/07/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 08/07/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Plan poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907064/1/1	PO/19/B3c/Hg/3/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>19kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907064/2/1	PO/19/B3c/Hg/4/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		20-25kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907064/3/1	PO/19/B3c/Hg/8/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16/20kg	03/07/19	-8.5°C	Non
201907064/4/1	PO/19/B3c/Hg/9/15	Thon obèse ou Patudo	Chair crue poisson		>60kg	03/07/19	-8.5°C	Non

Echantillon : 201907064/1/1

PO/19/B3c/Hg/3/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 10/07/19	0.385 +/- 0.058	0,013	0,025

Echantillon : 201907064/2/1

PO/19/B3c/Hg/4/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 10/07/19	0.106 +/- 0.016	0,013	0,025

Echantillon : 201907064/3/1

PO/19/B3c/Hg/8/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 10/07/19	0.341 +/- 0.052	0,013	0,025

Echantillon : 201907064/4/1

PO/19/B3c/Hg/9/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 10/07/19	2.586 +/- 0.388	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907179-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 01/08/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 25/07/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Plan poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907179/1/1	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/2	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/3	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/4	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/5	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/6	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/7	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/8	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907179/1/9	PO/19/B3f/HIS/11/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		16-20 kg	23/07/19	-8.6°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 31/07/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201907179/1/1	<= 30	30	-
201907179/1/2	<= 30	30	-
201907179/1/3	<= 30	30	-
201907179/1/4	<= 30	30	-
201907179/1/5	<= 30	30	-
201907179/1/6	<= 30	30	-
201907179/1/7	<= 30	30	-
201907179/1/8	<= 30	30	-
201907179/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907180-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 01/08/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 25/07/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Plan poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907180/1/1	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/2	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/3	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/4	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/5	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/6	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/7	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/8	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non
201907180/1/9	PO/19/B3f/HIS/12/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17-19 kg	23/07/19	-8.6°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 31/07/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201907180/1/1	<= 30	30	-
201907180/1/2	<= 30	30	-
201907180/1/3	<= 30	30	-
201907180/1/4	<= 30	30	-
201907180/1/5	<= 30	30	-
201907180/1/6	<= 30	30	-
201907180/1/7	<= 30	30	-
201907180/1/8	<= 30	30	-
201907180/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907181-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 02/08/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 25/07/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Plan poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907181/1/1	PO/19/B3c/Hg/10/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		22 kg	23/07/19	-8,6°	Non
201907181/2/1	PO/19/B3c/Hg/11/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		15-17 kg	23/07/19	-8,6°	Non
201907181/3/1	PO/19/B3c/Hg/12/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		15-17 kg	23/07/19	-8,6°	Non
201907181/4/1	PO/19/B3c/Hg/13/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>30 kg	23/07/19	-8,6°	Non

Echantillon : 201907181/1/1

PO/19/B3c/Hg/10/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 01/08/19	0.062 +/- 0.01	0,013	0,025

Echantillon : 201907181/2/1

PO/19/B3c/Hg/11/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 01/08/19	0.401 +/- 0.061	0,013	0,025

Echantillon : 201907181/3/1

PO/19/B3c/Hg/12/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 01/08/19	0.384 +/- 0.058	0,013	0,025

Echantillon : 201907181/4/1

PO/19/B3c/Hg/13/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 01/08/19	0.12 +/- 0.018	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201908026-001

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 09/08/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 05/08/2019

Commémoratifs : PSPC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201908026/1/1	AQ/19/B3c/Pb/Cd/1/2		Chair crue poisson		550g	08/07/19	-5,5°	Non
201908026/2/1	AQ/19/B3c/Pb/Cd/2/2		Chair crue poisson		600g	08/07/19	-5,5°	Non

Echantillon : 201908026/1/1

AQ/19/B3c/Pb/Cd/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 06/08/19	<= 0.005	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 06/08/19	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201908026/2/1

AQ/19/B3c/Pb/Cd/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 06/08/19	<= 0.005	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 06/08/19	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201908026-002

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 30/08/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 05/08/2019

Commémoratifs : PSpC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201908026/3/1	AQ/19/B3c/Hg/1/2		Chair crue poisson		1000g	08/07/19	-5,5°	Non
201908026/4/1	AQ/19/B3c/Hg/2/2		Chair crue poisson		1000g	08/07/19	-5,5°	Non

Echantillon : 201908026/3/1

AQ/19/B3c/Hg/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 26/08/19	<= 0.025	0,013	0,025

Echantillon : 201908026/4/1

AQ/19/B3c/Hg/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 26/08/19	<= 0.025	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201908028-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 13/09/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 05/08/2019

Commémoratifs : PSpC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201908028/1/1	AQ/19/B1/AN/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		700 g	08/07/19	-5.5°	Non
201908028/2/1	AQ/19/B1/AN/2/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		600 g	08/07/19	-5.5°	Non

Echantillon : 201908028/1/1

AQ/19/B1/AN/1/2

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 12/09/19	Absence

Echantillon : 201908028/2/1

AQ/19/B1/AN/2/2

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 12/09/19	Absence

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909182-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 06/11/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 20/09/2019

Commémoratifs : PSPC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909182/1/1	PO/19/B3c/Hg/14/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		15/20 kg	20/09/19	-5°	Non
201909182/2/1	PO/19/B3c/Hg/15/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		15/20 kg	20/09/19	-5°	Non

Echantillon : 201909182/1/1

PO/19/B3c/Hg/14/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 22/10/19	0.401 +/- 0.061	0,013	0,025

Echantillon : 201909182/2/1

PO/19/B3c/Hg/15/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 22/10/19	0.494 +/- 0.075	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906036-001

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 20/06/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 05/06/2019

Commémoratifs : PSPC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906036/1/1	PO/19/B3c/Pb/Cd/1/4	Marlin	Chair crue poisson		>40 kg	23/05/19	-12°	Non

Echantillon : 201906036/1/1

PO/19/B3c/Pb/Cd/1/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 07/06/19	0.008 +/- 0.006	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 07/06/19	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906036-002

Solde des résultats de la redemande du 25/06/2019

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 25/06/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 25/06/2019

Commémoratifs : PSPC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906036/2/1	PO/19/B3c/Hg/1/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		45 kg	23/05/19	-12°	Non

Echantillon : 201906036/2/1

PO/19/B3c/Hg/1/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercure Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 19/06/19	0.367 +/- 0.056	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906047-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 24/10/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98849 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 06/06/2019

Commémoratifs : PSpC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906047/1/1	PO/19/B3a/PCDD/1/3	Espadon	Chair crue poisson		28.4 kg	23/05/19	-12°	Non

Echantillon : 201906047/1/1

PO/19/B3a/PCDD/1/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.012 +/- 0.002 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.023 +/- 0.005 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.036 +/- 0.007 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.024 +/- 0.006 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2019/ST034 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906063-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 13/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 11/06/2019

Commémoratifs : PSPC 2019 - Plan poisson.
 Prélevé par Yannick JACQUEMOND;
 Etablissement : EA-18-905.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906063/1/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/2/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/3/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/4/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/5/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/6/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/7/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non
201906063/8/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906063/9/1	PO/19/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		> 15 Kg	23/05/19	- 12°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 12/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906063/1/1	<= 30	30	-
201906063/2/1	<= 30	30	-
201906063/3/1	<= 30	30	-
201906063/4/1	<= 30	30	-
201906063/5/1	<= 30	30	-
201906063/6/1	<= 30	30	-
201906063/7/1	<= 30	30	-
201906063/8/1	<= 30	30	-
201906063/9/1	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906108-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 25/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 17/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906108/1/1	PO/19/B3c/Pb/Cd/2/4	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>25kg	13/06/19	-0.8	Non
201906108/2/1	PO/19/B3c/Pb/Cd/3/4	Saumon des dieux	Chair crue poisson		/	05/06/19	-0.8	Non
201906108/3/1	PO/19/B3c/Pb/Cd/4/4	Marlin	Chair crue poisson		/	05/06/19	-0.8	Non
201906108/4/1	PO/19/B3c/Hg/2/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>30kg	13/06/19	-0.8	Non
201906108/5/1	PO/19/B3c/Hg/5/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>30kg	07/06/19	-0.8	Non
201906108/6/1	PO/19/B3c/Hg/6/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-0.8	Non
201906108/7/1	PO/19/B3c/Hg/7/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-0.8°	Non

Echantillon : 201906108/1/1

PO/19/B3c/Pb/Cd/2/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 21/06/19	0.006 +/- 0.006	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 21/06/19	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201906108/2/1

PO/19/B3c/Pb/Cd/3/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 21/06/19	0.006 +/- 0.006	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 21/06/19	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201906108/3/1

PO/19/B3c/Pb/Cd/4/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 21/06/19	0.006 +/- 0.006	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev11) Date d'analyse: 21/06/19	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201906108/4/1

PO/19/B3c/Hg/2/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 19/06/19	0.091 +/- 0.014	0,013	0,025

Echantillon : 201906108/5/1

PO/19/B3c/Hg/5/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 19/06/19	0.299 +/- 0.045	0,013	0,025

Echantillon : 201906108/6/1

PO/19/B3c/Hg/6/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 19/06/19	0.38 +/- 0.057	0,013	0,025

Echantillon : 201906108/7/1

PO/19/B3c/Hg/7/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev8) Date d'analyse: 19/06/19	0.114 +/- 0.018	0,013	0,025

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906109-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 18/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 17/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906109/1/1	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/2	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/3	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/4	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/5	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/6	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/7	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/8	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906109/1/9	POI/19/B3f/HIS/2/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>20kg	12/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 18/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906109/1/1	<= 30	30	-
201906109/1/2	<= 30	30	-
201906109/1/3	<= 30	30	-
201906109/1/4	<= 30	30	-
201906109/1/5	<= 30	30	-
201906109/1/6	<= 30	30	-
201906109/1/7	<= 30	30	-
201906109/1/8	<= 30	30	-
201906109/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906110-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 18/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 17/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906110/1/1	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/2	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/3	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/4	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/5	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/6	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/7	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/8	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non
201906110/1/9	POI/19/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	13/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 18/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906110/1/1	<= 30	30	-
201906110/1/2	<= 30	30	-
201906110/1/3	<= 30	30	-
201906110/1/4	<= 30	30	-
201906110/1/5	<= 30	30	-
201906110/1/6	<= 30	30	-
201906110/1/7	<= 30	30	-
201906110/1/8	<= 30	30	-
201906110/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906112-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 20/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 17/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906112/1/1	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/2	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/3	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/4	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/5	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/6	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/7	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/8	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non
201906112/1/9	PO/19/B3f/HIS/4/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson			07/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 19/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906112/1/1	<= 30	30	-
201906112/1/2	<= 30	30	-
201906112/1/3	<= 30	30	-
201906112/1/4	<= 30	30	-
201906112/1/5	<= 30	30	-
201906112/1/6	<= 30	30	-
201906112/1/7	<= 30	30	-
201906112/1/8	<= 30	30	-
201906112/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906113-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 25/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 17/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906113/1/1	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/2	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/3	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/4	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/5	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/6	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/7	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/8	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906113/1/9	PO/19/B3f/HIS/5/12		Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 24/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906113/1/1	<= 30	30	-
201906113/1/2	<= 30	30	-
201906113/1/3	<= 30	30	-
201906113/1/4	<= 30	30	-
201906113/1/5	<= 30	30	-
201906113/1/6	<= 30	30	-
201906113/1/7	<= 30	30	-
201906113/1/8	<= 30	30	-
201906113/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906114-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 25/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 17/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906114/1/1	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/2	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/3	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/4	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/5	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/6	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/7	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/8	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non
201906114/1/9	PO/19/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	05/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 24/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906114/1/1	<= 30	30	-
201906114/1/2	<= 30	30	-
201906114/1/3	<= 30	30	-
201906114/1/4	<= 30	30	-
201906114/1/5	<= 30	30	-
201906114/1/6	<= 30	30	-
201906114/1/7	<= 30	30	-
201906114/1/8	<= 30	30	-
201906114/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906131-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 27/06/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906131/1/1	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/2	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/3	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/4	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/5	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/6	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/7	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/8	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non
201906131/1/9	POI/19/B3f/HIS/7/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		/	12/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 26/06/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906131/1/1	<= 30	30	-
201906131/1/2	<= 30	30	-
201906131/1/3	<= 30	30	-
201906131/1/4	<= 30	30	-
201906131/1/5	<= 30	30	-
201906131/1/6	<= 30	30	-
201906131/1/7	<= 30	30	-
201906131/1/8	<= 30	30	-
201906131/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906132-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 03/07/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/06/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906132/1/1	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/2	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/3	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/4	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/5	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/6	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/7	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/8	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non
201906132/1/9	POI/19/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>15kg	12/06/19	-2.8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 02/07/2019

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201906132/1/1	<= 30	30	-
201906132/1/2	<= 30	30	-
201906132/1/3	<= 30	30	-
201906132/1/4	<= 30	30	-
201906132/1/5	<= 30	30	-
201906132/1/6	<= 30	30	-
201906132/1/7	<= 30	30	-
201906132/1/8	<= 30	30	-
201906132/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906138-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 24/10/2019

Nom et adresse du prescripteur :

SIVAP SSA
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98849 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/06/2019

Commémoratifs : PSpC 2019 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906138/1/1	PO/19/B3a/PCDD/2/3	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>30kg	07/06/19	-0.8°	Non
201906138/2/1	PO/19/B3a/PCDD/3/3	Marlin	Chair crue poisson		>30kg	05/06/19	-0.8°	Non

Echantillon : 201906138/1/1

PO/19/B3a/PCDD/2/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.014 +/- 0.002 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.023 +/- 0.005 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.037 +/- 0.008 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.04 +/- 0.01 ng/g de poids frais	

Echantillon : 201906138/2/1

PO/19/B3a/PCDD/3/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.017 +/- 0.003 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.024 +/- 0.005 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.041 +/- 0.008 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.027 +/- 0.007 ng/g de poids frais	

Les analyses portant la mention 2019/ST034 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.